

Mairie de ROUVILLE

Département de l'Oise
Arrondissement de SENLIS
Canton de NANTEUIL LE HAUDOUIN



10 rue René Delorme – 60800 ROUVILLE
03.44.87.17.45
mairie.rouville@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 19 h, le conseil municipal de la commune de ROUVILLE légalement convoqué par Monsieur Jean-Pierre HAUDRECHY, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire.

Date de convocation : 29 mai 2026.

Etaient présents :

Mesdames Bénédicte BONNOT, Valérie CARLIER, Séverine GIBERT et Stéphanie MONTI,
Messieurs Jean-Pierre DEMARET, Pascal DOMART, Jean-Pierre HAUDRECHY
Formant la majorité des conseillers municipaux en exercice.

Absents excusés : Madame Caroline LEHOULLIER, Messieurs Jean-Pierre CHEVALLIER, Fabrice CREMOUX et Julien MOMMELE.

Pouvoirs de :

Madame Caroline LEHOULLIER à Madame Stéphanie MONTI,
Monsieur Jean-Pierre CHEVALLIER à Madame Bénédicte BONNOT,
Monsieur Fabrice CREMOUX à Monsieur Jean-Pierre HAUDRECHY
Monsieur Julien MOMMELE à Monsieur Jean-Pierre DEMARET,

Secrétaire de séance : Madame Bénédicte BONNOT.



Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour. Il s'agit de la prise d'une délibération pour la mise à disposition de la salle communale pour l'école pour la rentrée scolaire 2026-2027 et la présentation de Monsieur LINGLOIS, entreprise SIBELCO.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité ces ajouts.

0 : Election d'un/e secrétaire de séance

Madame Bénédicte BONNOT se propose et c'est à l'unanimité qu'elle est nommée secrétaire pour cette séance.

1 : Présentation SIBELCO

La carrière actuelle de silice de l'entreprise SIBELCO est exploitée sur CREPY-EN-VALOIS, LEVIGNEN et ROUVILLE.

Monsieur LENGLOIS, responsable Foncier de SIBELCO France depuis 2022, présente un plan des lieux et rappelle le contexte :

En vertu de l'article 109 de l'état, la silice de ce terrain y est considérée de bonne qualité. Elle est située à proximité directe d'une usine de traitement.

Cette carrière était exploitée par la famille Berviale en 1955 puis dans les années 1990 elle est rachetée par l'entreprise SIBELCO qui investit dans des carrières de sable et va continuer d'exploiter le lieu et d'utiliser l'usine. SIBELCO est une entreprise belge spécialisée à l'origine dans la verrerie et la fonderie et maintenant le verre recyclé. On peut retrouver notamment ses produits et ce verre particulier dans tous les sachets destinés à faire du ciment.

Le sol présente une couche de calcaire et à 12 mètres en dessous le sable. Le calcaire est évacué sur les côtés de telle manière à former un remblai.

Depuis 2022 et avec une autorisation pour 20 ans, l'entreprise accueille des déchets inertes en partenariat avec les communes. Les horaires d'exploitation sont 5h-20h les jours de semaine avec un maximum de 730 000 tonnes de volume de déchets inertes en sortie.

Pour rappel, les déchets inertes sont des déchets qui ne subissent aucune modification physique en cas de stockage, ils ne brûlent pas, ne se décomposent pas et ne sont pas dangereux pour l'environnement ; ils ne polluent pas. Un partenariat existe aussi avec l'entreprise ECT qui réutilise les terres évacuées des chantiers urbains (Grand PARIS) pour réaliser des projets d'aménagement avec entre autres, des collectivités.

Un dossier de remise en état de la carrière va être déposé en juillet prochain à la préfecture et il est demandé au conseil municipal de rendre courant juin un avis sur la remise en état (réaménagement) de cette carrière avant l'arrêt définitif d'exploitation sur le terrain. Le terrain sera ensuite utilisé à des fins agricole et naturelle.

L'entreprise SIBELCO projette d'exploiter des terrains jouxtant la carrière actuelle.

Avant d'exploiter une carrière et stocker ce type de déchets, des tests et des sondages sont faits sur le terrain et peuvent faire l'objet d'une étude archéologique à 0,77 euros du m².

Monsieur LINGLOIS, propose une visite de la carrière aux élus courant septembre et indique qu'un Schéma National des Carrières est en cours de réalisation.

2 : Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Monsieur MOMMELE est noté à la fois dans les présents et dans les absents.

Le procès-verbal est modifié puis il est approuvé à l'unanimité.

3 : Délibération pour la mise à disposition de la salle communale au S.I.V.O.S. pour la salle de classe pour la rentrée scolaire prochaine

Un retour sur le permis de construire de la nouvelle classe sur ORMOY-VILLERS devrait avoir lieu cet été ainsi que sur les demandes de subventions déposées. Certaines réclament l'obtention du permis de construire pour se prononcer.

Un appel d'offres devra ensuite être réalisé.

La salle communale de la commune de ROUVILLE ne sera donc pas rendue au village et les habitants ne pourront toujours pas en disposer et la louer. Les événements tels que la venue du père Noël doivent avoir lieu ailleurs.

Les élus, rappellent avoir mis à disposition des écoles ce bien gratuitement depuis deux années scolaires, il s'agit d'un manque à gagner de 1000 euros par an alors que la commune sur 3 classes implantées à ROUVILLE n'a que 18 élèves rouvillois.

Ils demandent que la commune de ROUVILLE soit indemnisée à compter de la rentrée scolaire 1000 euros par an.

Pour informations, compte-tenu de la hausse des effectifs des petites et moyennes sections, les institutrices sur ORMOY-VILLERS réclament une troisième A.T.S.E.M.

Cette demande sera étudiée.

4 : Délibération pour un virement de crédit sur le budget assainissement

Le secrétariat a été sollicité par courriel le 30 avril dernier par le Service de Gestion Comptable de SENLIS pour régulariser un prélèvement ancien de 100 euros. Cette dépense doit être mandatée à l'article 6588 - Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ».

Une décision modificative N°1 pour transférer 100 euros de l'article 6226 - Chapitre 011 « Charges à caractère général » à l'article 6588 - Chapitre 65 sera donc effectuée, ne modifiant pas l'équilibre des sections ni les montants votés lors de la séance du 3 avril dernier.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité ce virement de crédits.

5 : Point travaux sur le lotissement

Plusieurs devis ont été payés pour l'entreprise B.E.2.M., Maître d'œuvre Marion DESMAZURES, concernant la réalisation de plan V.R.D. pour 4891 euros H.T. et 3460.50 euros H.T.

Plusieurs devis ont été signés pour se raccorder aux réseaux existants :

Entreprise INEO pour la pose télécom et éclairage public pour 3 404.69 euros H.T. ;

Entreprise SICAE pour la pose de 4 coffrets électriques pour 5 137.94 euros H.T. ;

Entreprise SAUR pour les démarches administratives et la pose de 3 coffrets d'eau raccordés au réseau d'eau potable d'AUGER-SAINT-VINCENT pour 5176.47 euros H.T. et 2 tampons pour eau usée pour 5166.93 euros H.T.

Le bornage a été revu car une erreur a été identifiée et ce sont 3 lots qui seront réalisés au lieu de 4 initialement prévus.

A la suite de ces lots, d'autres devis seront reçus pour la suite du projet.

6 : Point commission des fêtes

Monsieur Fabrice CREMOUX, porte-drapeau pour la cérémonie du **8 mai** est remercié.

Pour la fête des mères, les mamans de Mahaut et Oksana ont reçu un coffret à bijoux.

La brocante du 1^{er} mai a généré un bénéfice de 382 euros.

Dans le cadre des « **éphémères** », organisé par la communauté de communes, deux **spectacles** auront lieu à ROUVILLE le 4 juillet en fin de journée. Des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres.

Le repas des aînés initialement prévu le 28 juin voit beaucoup d'absents. La commission réfléchira et se prononcera ou pas sur son report.

7 : Questions et informations diverses

-Un point financier est réalisé sur les travaux d'enfouissement des réseaux secs pour la portion fin de la rue René DELORME et chemin de BOISSY :

COUT TRAVAUX T 4	36 999.00 €	
ENFOUISSEMENT RESEAUX SECS	97 050.53 €	
TOTAL DEPENSES	134 049.53 €	
Annulatif erreur SEZEO	44 582.87 €	
TOTAL DEPENSES SUITE ERREUR	89 466.66 €	HT
SUBVENTION DETR	44 790.66 €	
SUBVENTIONNE A 50.06 %		
100	89 466.66 €	
50.06	44 790.66 €	AUTOFINANCEMENT

- Le panneau du dos d'âne est usé, il devra être changé.
- Il est demandé si les concessions du cimetière font partie d'un patrimoine communal. Elles sont la propriété d'un tiers, et/ ou d'une famille qui en bénéficie(nt) grâce au titre de propriété acquis.
- Il est signalé que la poubelle de l'abri bus déborde, pourtant, sans agent communal depuis plus d'un an, le Maire l'a changé hier. Une riveraine, propose gentiment de le placer au ramassage s'il est adapté pour cela ; Monsieur le Maire se rapprochera de cette personne.
- La signature du compromis de la maison du legs approche.
- L'association des maladies lysosomales remercie pour la subvention allouée.
- Une exposition « Archers de la préhistoire » débute demain jusqu'au 11 novembre.
- Il a été confirmé par SUEZ que la commune ne touchera plus de redevances pour les déchets.
- Il a été signalé la présence d'un trou, chemin des Meuniers, de même dans la sente CREPY-EN-VALOIS vers ROUVILLE (chemin de droite privé).
- La présence de renards divagant dans le centre de ROUVILLE est tout à fait habituel pour un village de campagne.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 21h31 et le prochain conseil municipal sera le vendredi 18 septembre à 19 heures.

La Secrétaire de Séance,
Bénédicte BONNOT,

Le Maire,
Jean-Pierre HAUDRECHY,